



CONTRIBUTION 2020 :

**« Quelle serait la déchèterie idéale dans 2 - 3 ans ?
Comment devrait-elle être ?
De quels services devrait-elle disposer ?
Quelles filières seraient à envisager ? »**



www.agglo-saintes.fr



SOMMAIRE

La question	P. 3
Méthodologie	P. 3
• Un état des lieux	
• Le travail du conseil de développement	
Les déchèteries : expériences et contexte	P. 4
• Les visites de sites	
• Les études et documentations	
• La rencontre avec les élus et techniciens	
Quels sont les moyens incitatifs préconisés pour diminuer les volumes à traiter et les suggestions d'organisation des déchèteries ?	P. 11
• Les moyens incitatifs préconisés pour diminuer les volumes	
• Les suggestions d'organisation et services pour l'aménagement des déchèteries	
• Quelles implantations de déchèterie préconisons-nous ?	
• Les déchets des professionnels (artisans...)	
Quelles suggestions pour rendre la redevance plus incitative ?	P. 18
• Comment est calculée cette redevance incitative ?	
• Un objectif : diminuer la production de déchets organiques	
• Une nécessité : communiquer de manière permanente	
Conclusions	P. 20
• Conclusion technique	
• Conclusion philosophique	
Annexes	P. 21

LA QUESTION

Actuellement le coût de traitement des déchets (collecte et traitement) est de l'ordre de 7,3 M. € pour la communauté d'agglomération (CDA) de Saintes (voir les annexes).

Cinq déchèteries sont à disposition de la population ; leurs dates de mises en fonction sont anciennes et ces équipements nécessitent une remise à niveau par rapport aux nouveaux flux et besoins.

De plus, en raison d'un site inadapté pour un accueil performant et une surveillance adaptée ainsi

que des nombreuses non-conformités vis-à-vis de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), la déchèterie artisanale des Charriers a été fermée mi 2019.

En conséquence se pose la question :

Quelle serait la déchèterie idéale dans 2 – 3 ans ? Comment devrait-elle être ? De quels services devrait-elle disposer ? Quelles filières seraient à envisager ?

MÉTHODOLOGIE

UN ÉTAT DES LIEUX

Le groupe de travail⁽¹⁾ a, dans un premier temps, travaillé sur l'étude réalisée par le bureau d'étude ENVIRONNEMENT ET SOLUTIONS mandaté par la CDA.

Cette étude constate que les 5 déchèteries actuelles de la CDA (Nord, Ouest, Corme-Royal, Burie, Chaniers) ne sont plus aux normes et que les 2 déchèteries de Saintes sont trop petites et mal agencées pour faire face à l'augmentation des flux, principalement suite à la fermeture de la déchèterie des Charriers.

Cette étude propose deux phases opérationnelles :

1 – Une phase à court terme prévoyant la remise obligatoire et urgente aux normes des 5 sites (sécurité, écologie ...) avec, en plus, pour les deux sites saintais, un réaménagement partiel avec la

création de nouveaux quais pour le stockage et les manœuvres.

Cette phase a déjà été actée par les élus et a déjà démarré ; de ce fait, nous n'avons aucune suggestion à faire sur ce sujet.

Le montant des travaux s'élève à 0,710 M€ dont 0,50 M€ pour les deux déchèteries saintaises.

2 – Une phase à moyen terme : le bureau d'étude a fait, sur cette phase, des préconisations mais aucune décision n'a été encore prise par les élus en ce sens.

C'est là où les réflexions du conseil de développement sont attendues.

(1) Les membres du groupe de travail :

David Augereau, Jean-Jacques Boutinet, Jean-Claude Charpignon – animateur, Yves Crespin, Patrick Dulac, Annie Dupuy, Laurent Gazeau, Luc Hagneré, Brigitte Leclerc, Christine Mesland, Monique Potel, Jessyca Reffray, Jean-Louis Ripoché, Marie-Laure Rouger, Dominique Serra.

LE TRAVAIL DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement de l'agglomération de Saintes doit répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les moyens incitatifs préconisés pour diminuer les volumes à traiter ?
- Quelles sont les suggestions d'organisation pour l'aménagement des déchèteries et quels services à proposer conseillons-nous, autant dans les anciennes déchèteries que dans les nouvelles structures ?
- Quelles implantations de déchèteries préconisons-nous ?
- Quelles préconisations souhaitons-nous mettre en place en matière de communication et de responsabilisation du public ?
- Quelles suggestions voyons-nous pour rendre la redevance plus incitative et juste ?

Afin de pouvoir répondre à ces questions le groupe de travail a souhaité :

- Visiter des déchèteries de référence existantes, étudier leur fonctionnement et en tirer des principes fondamentaux à mettre en place dans les déchèteries de la CDA.
- Étudier les documentations et sites internet des sociétés spécialisées.
- Avoir une réunion de travail avec les élus et les techniciens pour faire le point et répondre à nos questions.

LES DÉCHÈTERIES : EXPÉRIENCES ET CONTEXTE

LES VISITES DE SITES

Deux sites ont fait l'objet de visite du conseil de développement : le **SMICVAL MARKET de Vayres (33)** et la déchèterie de Saint-Jean-d'Angély (17) gérée par **CYCLAD**.

Visite du **SMICVAL MARKET de VAYRES** : un pôle de recyclage (Syndicat Mixte Inter-communal de Collecte et VALorisation du Libournais)

Cet équipement est réservé aux particuliers porteurs de la carte SMICVAL ; il n'est donc pas ouvert aux professionnels qui ont leur propre circuit. L'objectif affiché est de diminuer au maximum les produits à traiter en déchèterie pure par une action volontaire de recyclage par le particulier.

« JE PRODUIS MOINS CAR JE RECYCLE »

Cette structure, qui a remplacé une déchèterie classique (et très mal organisée), a voulu aider l'habitant à changer de regard vis à vis de ses déchets.





L'équipement se compose d'une réception-accueil, d'une aire couverte ouverte pour les matériaux réutilisables, d'un superbe bâtiment fermé pour la boutique.

Le reste est à l'air libre (gravats, déchets verts, encombrants).

Il est noté que l'architecture de la structure est de très bel effet avec une prédominance du bois naturel.



Le fonctionnement :

L'accès se fait par badge mais NON automatique permettant un contact avec un AGENT VALORISTE à l'entrée.

Sur le site, 3 « agents valoristes » ont pour mission le conseil, la manutention (utilisation d'un chargeur), la mise en rayon, le rangement, la propreté.

Des pratiques rappelant la grande distribution ont été utilisées : caddie, signalétique, racks ...

Le système est basé sur la RESPONSABILISATION du particulier. Il vient au « market » avec l'objectif de TRIER ce qui est réutilisable pour ensuite terminer avec les produits destinés à l'enfouissement.

A l'entrée se trouve un dépôt des produits dangereux.

Ensuite, un parcours permet :

- De déposer les **matériaux RÉUTILISABLES**. Le particulier dépose sur des racks ou dans des espaces dédiés ce qu'il considère comme réutilisable en

l'état : articles en bois, en fer, carrelage, sanitaires, meubles, cartons

Ce qui n'est pas réutilisable, en fer ou bois, est directement mis en benne pour être récupéré par la filière dédiée. Ces produits déposés sont ensuite en libre-service gratuit et chacun peut les récupérer sur le site.

- De déposer des **petits articles en bon état** dans « la boutique » : lampes, jouets, livres, bibelots, petit électroménager Là aussi, ce libre-service est gratuit pour toute personne souhaitant « faire son marché ».

- Le circuit se termine par le dépôt des matériaux en vrac : gravats, déchets verts et pour finir les produits destinés à l'enfouissement qui sont non récupérables.

À noter que :

- Le gros électroménager peut être déposé mais ne peut pas être récupéré par les particuliers : il est traité ensuite directement en filière de récupération.
- Les déchets verts sont, quant à eux, évacués sur un site de compostage pour ensuite être revendus (10 euros la remorque).
- Les gravats, déchets verts et encombrants sont déposés à même le sol pour éviter le geste d'abandon dans une benne (effet psychologique du geste) puis remis en benne (positionnée à l'arrière) par un chargeur.
- Il n'y a PAS DE RÉCUPÉRATION DE TEXTILE, cela nécessiterait trop de place au libre-service.
- Quelques associations sont autorisées à venir récupérer des produits.

Les coûts correspondant à l'amortissement de l'équipement, au chargeur et au troisième « agent valoriste » sont compensés par les économies réalisées sur le volume d'enfouissement, très fortement diminué (au coût de 95 euros la tonne en 2020).

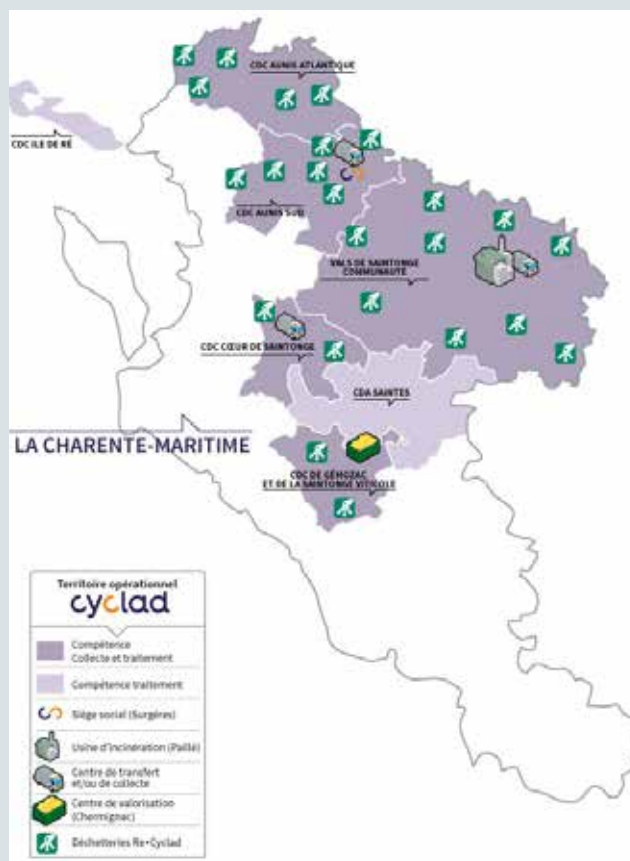
-> Quelques chiffres

- **Rayonnement :**
sur 15 000 habitants
- **Entrées par jour :** 120 à 150
- **Nombre de visites** pour un habitant :
en moyenne 6 fois /an
- **Coût d'une entrée :** 10 euros
- **Coût de la création d'une structure**
telle que le SMICVAL MARKET :
2,165 M€
(soit plus de 2 fois le coût d'une déchèterie classique).

Pour les gérants, le coût est donc globalement identique à une structure classique mais beaucoup plus écologique et satisfaisant.

Visite de la déchèterie de SAINT-JEAN-D'ANGELY gérée par CYCLAD

À Saint-Jean-d'Angély, CYCLAD assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets produits par les ménages contrairement à Saintes où CYCLAD assure le traitement et la valorisation uniquement, la collecte des déchets étant faite en régie par la CDA.



Après les visites du SMICVAL MARKET et de la déchèterie gérée par CYCLAD, nous en concluons que, si les techniques sont différentes, la philosophie est la même, ce qui n'est pas très étonnant, CYCLAD travaillant très étroitement avec le SMICVAL MARKET.

La philosophie :

L'objectif est, dans les deux cas, de **réduire le plus possible les déchets à traiter en facilitant au maximum et au préalable la RÉCUPÉRATION.**

« Plus il y a récupération, moins il y a de traitement »

Au SMICVAL MARKET, il y a eu une campagne d'information pour les particuliers qui font le tri de ce qui est récupérable en arrivant dans la déchèterie et en finissant par le non récupérable à enfouir.

À CYCLAD, il y a aussi ce tri sur place à la déchèterie mais ce qui est très différenciant c'est qu'il y a eu un très gros travail en amont (sur tout le territoire) pour :

- Inciter les particuliers à recycler **chez eux** ce qui l'est en favorisant les dons aux associations, à Emmaüs par exemple, en utilisant « le boncoin » ou en mettant en place dans les communes ou chez les commerçants des espaces temporaires « donner-prendre » : les uns déposent les objets réutilisables et les autres les récupèrent s'ils en ont besoin.

Un important PRE-TRI est donc fait avant d'aller à la déchèterie.

- Visiter les entreprises et voir avec elles leur processus de fabrication, les conseiller dans le traitement ou la diminution de leurs déchets : CYCLAB.

- Négocier avec des entreprises des procédures de récupération en déchèterie : bois, métal, tissus sont ainsi mis de côté par le gestionnaire du site dans des containers dédiés et un contrat de récupération gratuit est mis en place avec l'entreprise pour venir récupérer à jour et heure fixes les produits mis de côté.

L'entreprise ensuite assure la transformation des produits récupérés (des sacs en coton avec des draps, des jeux et jouets avec des pieds de chaises ...). Cela a permis le développement significatif d'entreprises de l'économie circulaire.

Les techniques :

SMICVAL est réservé aux particuliers. CYCLAD est ouvert également aux professionnels (pas de déchèterie PRO sur le secteur de Saint-Jean-d'Angély) mais avec un contrat de PRE-TRI de leurs déchets (ils ont droit à 25 dépôts gratuits par an).

Si SMICVAL a mis en place un superbe espace boutique pour les objets réutilisables en en faisant un espace de convivialité, CYCLAD a préféré utiliser un container extérieur ouvert en façade au public (couleurs vives et sympathiques) : la Cyclab'box.



CYCLAD va mettre en place une deuxième Cyclab'box pour les matériaux réutilisables.

SMICVAL fait un contrôle d'accès du site par badge, CYCLAD par macaron par souci d'économie.

SMICVAL privilégie le dépôt des déchets (gravats, verts ...) à même le sol et l'enlèvement ensuite en benne par chargeur. CYCLAD, lui, adopte « le lancer » dans les bennes (déchargement en hauteur et benne en contre-bas).

CYCLAD assure la collecte des déchets textiles avec un contrat avec LE RELAIS alors que SMICVAL les refuse à cause des volumes.

Les projets CYCLAD à Saint Jean d'Angély :

- Le tri des bio-déchets et le développement de la méthanisation en utilisant ces intrants.
- La création de racks de récupération en face de chaque benne pour faciliter la manipulation des réutilisables avant le jet dans les bennes.
- La mise en place de « Bricotech » : mise à disposition de kits d'outils dans des espaces « ateliers »,

avec des moniteurs pour apprendre aux particuliers à réparer ou transformer les objets récupérés.

- Des actions proposant la promotion : par exemple le « mois du bois » pour multiplier les dépôts et la récupération.

Des éléments de comparaison économique CYCLAD/SMICVAL

En terme de coût, la déchèterie mise en place par CYCLAD a un coût beaucoup plus faible que l'équipement réalisé par le SMICVAL : 0,6 M€ contre 2 M€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont également inférieures pour le projet CYCLAD : 2 agents de déchèterie contre 5 pour le SMICVAL.

CYCLAD est prêt à financer toutes les initiatives qui permettent de récupérer et transformer et donc de diminuer les déchets à traiter. C'est une vraie politique et une nécessité.

LES ÉTUDES ET DOCUMENTATIONS

Les sites internet de CYCLAD, de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) notamment ont été consultés.

L'étude de concepts de déchèteries réalisée par AMORCE (Association de collectivités locales et des

professionnels pour les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets), avec le soutien de l'ADEME, a été déterminante.

LA RENCONTRE AVEC LES ÉLUS ET TECHNICIENS

Les questions posées :

- Quelles sont à ce jour, par grandes zones géographiques, les modalités de collecte des déchets (hors alimentaires) dans le secteur de la CDA (verre, carton, plastique, encombrants ...) ?
- Quelles sont actuellement les catégories de déchets traités dans les déchèteries de la CDA et, pour chaque catégorie, quelle est la filière de traitement ?
- Y a-t-il des déchets pour lesquels il n'y a pas de filière correspondante ? Si oui pourquoi ?

- Y a-t-il des filières d'économie solidaire pour traiter certains déchets et si oui lesquelles ?

- Qu'envisagez-vous pour les déchèteries professionnelles : un traitement à part ? Un traitement dans les déchèteries générales ? Les confier aux branches professionnelles ?

- Actuellement la collecte est traitée en régie et le traitement par CYCLAD : pourquoi ce choix, quels avantages en tirez-vous ?

- Pourquoi ne pas confier l'ensemble de la chaîne à CYCLAD comme à Saint-Jean-d'Angély ?
- Qui est associé actuellement à la réflexion sur ce dossier ? Envisagez-vous de consulter des usagers, le personnel d'exploitation pour récupérer les informations sur le meilleur fonctionnement souhaité (circulation des véhicules avec remorques ...) ?
- Il est un fait qu'il sera nécessaire de développer des procédures de récupération /réemploi pour minimiser au maximum les déchets à traiter au sein des structures : des contacts ont-ils été pris avec les acteurs de l'économie solidaire ?
- Avez-vous prévu un plan de communication ambitieux pour sensibiliser les usagers à la récupération et de ce fait à moins produire de déchets ? Si

oui quels en sont les grands axes ?

- Avez-vous prévu une sensibilisation auprès des écoles ?
- Pouvez-vous nous donner l'argumentaire de la redevance actuelle ?
- Sur la base de déchèteries modernes avec réemploi quelles sont vos réflexions sur le calcul futur de cette redevance ?
- Dans le cadre de cette étude vous avez visité de nombreuses déchèteries : quels sont les principaux enseignements que vous en avez tirés ? Quelles grandes lignes s'en dégagent pour votre cahier des charges ?
- Qu'attendez-vous du rapport du conseil de développement ?

Les réponses données :

Le dossier des déchets est assuré sur la CDA par une **REGIE AUTONOME des DECHETS**.

A ce jour, sauf pour Saintes rive gauche, toutes les communes de la CDA sont sur le même principe : un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères et les plastiques et des points de collecte pour le verre et les papiers.

Concernant les catégories de déchets admis sur l'ensemble des déchèteries (Saintes Ouest, Saintes Nord, Burie, Chaniers, Corme-Royal), elles sont les suivantes :

Déchèterie	Déchets spécifiques au site
Saintes - Ouest	 MOBLIER  TEXTILES CHAUSSONS  PNEUMATIQUES  DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES
Saintes - Nord	 MOBLIER  TEXTILES CHAUSSONS  PNEUMATIQUES  DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES  BOUTEILLES DE GAZ
Burie	 MOBLIER
Chaniers	 MOBLIER  TEXTILES CHAUSSONS
Corme-Royal	 TEXTILES CHAUSSONS



Il n'y a pas de filière d'économie solidaire dans le circuit. Il y a eu un partenariat avec l'association EM-MAÛS du temps de la déchèterie des Charriers mais plus maintenant.

Seul le RELAIS a mis en place un circuit privé pour les textiles.

Pour ce qui concerne la déchèterie professionnelle : les professionnels sont invités à se rendre sur le centre de valorisation de Chermignac de CYCLAD (site de Brassaud) dont la gestion a été confiée à l'entreprise Véolia.

Le choix de ne pas prendre CYCLAD pour la collecte est la résultante de deux facteurs :

- Le coût est à peu près identique en régie.
- Social : les avantages sont moins avantageux pour les agents chez CYCLAD.

Néanmoins le groupe de travail se demande si cette décision ne doit pas être remise en question compte tenu des convergences de stratégie entre CYCLAD et la REGIE et des nombreuses avancées et compétences de CYCLAD dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets. Les CDC « Cœur de Saintonge » et de « Gémozac Saintonge » ont sauté le pas.

La REGIE associe actuellement les agents au dossier des nouvelles déchèteries, consulte le conseil de développement et va faire une consultation auprès du public.

Il y a aujourd'hui deux agents employés par CYCLAD pour le territoire de l'agglomération de Saintes spécialisés, l'un dans l'information auprès des collectivités, des scolaires et l'autre auprès des activités économiques et des entreprises pour gérer leurs déchets.

A ce jour, il n'y a pas de partenariat avec les acteurs de l'économie solidaire pour la récupération mais la volonté de faire en sorte que les particuliers minimisent l'arrivée des déchets en déchèteries : le déploiement de ECO-MAIRIE est en cours (application d'échange ou vente à prix cassé entre particuliers de proximité), une réflexion est engagée sur les recycleries pour le futur ...

Nous avons insisté sur le dossier de la communication qui va s'avérer prioritaire pour deux motifs :

Faire prendre conscience qu'il faut minimiser les déchets à produire et à ramener en déchèterie.

Sensibiliser à l'augmentation importante à prévoir du coût de traitement des déchets (augmentation des taxes TGAP qui vont passer de 16 à 65 euros la tonne d'enfouissement plus les autres taxes et coûts supplémentaires de traitements écologiques).

Concernant la redevance, aujourd'hui elle est dite incitative et la même pour tout le monde.

Le mode de calcul de cette redevance n'est pas au poids car le risque de transfert « entre voisins » a été estimé important et cela pouvait générer une augmentation du nombre de poubelles à ramasser (car pas pleines à chaque fois).

-> Quelques chiffres

Actuellement le
**coût TOTAL de traitement
des déchets**

est de **7,3 M €** pour la CDA par an.

Chaque habitant de la CDA

(hors Saintes) **produit 120 kg**
de déchets par an

et **170 Kg/an** à Saintes.

La redevance est moins chère et plus juste que la taxe d'ordure ménagère basée sur le foncier.

Compte tenu de l'évolution des taxes et des coûts de traitement, il est à prévoir une augmentation de la redevance dans le futur. Celle-ci pourrait être également accompagnée d'une diminution du nombre de levées pour faire face aux augmentations.

Les protagonistes de ces dossiers ont peu visité de déchèteries. On a ressenti une vive attente de nos suggestions à venir en notre qualité d'USAGERS.

QUELS SONT LES MOYENS INCITATIFS PRÉCONISÉS POUR DIMINUER LES VOLUMES À TRAITER ET LES SUGGESTIONS D'ORGANISATION DES DÉCHÈTERIES ?

LES MOYENS INCITATIFS PRÉCONISÉS POUR DIMINUER LES VOLUMES

Actuellement les entreprises de traitement de déchets sont confrontées à deux problèmes majeurs :

1. Les coûts de traitement des déchets sont en constante augmentation, principalement par l'augmentation des taxes qui vont exploser dans les trois ans (TGAP).
2. Les filières de réutilisation du fer, du bois, du papier sont de plus en plus « bouchées » du fait, entre autres, que la Chine ne veut plus retraiter les produits en provenance de l'étranger.

Il faut donc inciter les populations à réduire leurs déchets et réutiliser au maximum les produits afin d'éviter de les retrouver en déchèteries. **Comment ?**

En informant :

Il est jugé nécessaire de réaliser **une grande campagne d'information et surtout de RESPONSABILISATION sur la durée** envers les citoyens et les professionnels :

Quels moyens sont à mettre en œuvre par des professionnels de la communication ? Le groupe de travail propose :

1. Des documents distribués dans tous les commerces.
2. Des campagnes d'affichage (panneaux lumineux, abribus ...).
3. Des réunions dans les communes.
4. La présence d'informations dans les revues communales et de la CDA reprenant à chaque fois :

- Une information sur le fonctionnement technique : que deviennent les déchets (enfouissement, incinération...), comment fonctionnent les sites de traitement, les bons gestes de tri et de réduction des déchets ?

- La transparence des coûts pour la collectivité : la transition écologique sera onéreuse et les gestes préventifs de chacun peuvent limiter ces dépenses qui sont à la charge de tous.

- L'objectif ZERO DECHET qui doit devenir une priorité et un réflexe pour tous.

5. Le tout complété par un site internet TRES DETAILLE permettant à toute personne de savoir ce qu'elle doit faire d'un produit et une présence dans les réseaux sociaux pour proposer des conseils en fonction des saisons (exemple : les sapins de Noël ...).

Il convient également de ne pas oublier l'importance des avis des influenceurs locaux et de se rapprocher des blogueurs qui partagent avec leur communauté pour faire passer les messages.

Le groupe de travail a une suggestion : pourquoi ne pas créer un « référent déchets » dans les communes (volontaire, élu) pour apporter une aide aux habitants dans la conduite à tenir vis à vis des déchets ?

En réduisant, en triant puis en jetant

« JE REDUIS, JE TRIE, JE JETTE »

Je réduis

- Aider les citoyens à consommer « malin » avec le moins possible d'emballages, privilégier les produits

labellisés, boire l'eau du robinet, réduire ses papiers, réduire ses piles, faire soi-même.

Je composte chez moi ou j'incite la commune à créer un compost collectif (tri des bio déchets à domicile), collecte en porte à porte de certains professionnels (métiers de bouche ...).

- Créer localement des clubs « zéro déchet » dans lesquels on pourrait apprendre à réparer, recycler, composter tout comme fabriquer des produits de beauté ou ménagers et un « pôle de prévention » constitué de volontaires et de personnel des centres de tri pour informer dans les écoles, les salons, les manifestations sur l'objectif du « zéro déchet ».

- Mettre en place des semaines dédiées à un service particulier en communiquant beaucoup sur le sujet telles que : la semaine du développement durable ou la semaine de l'économie circulaire, le mois du « bois »

Je trie

Tous les objets peuvent être transformés, réparés, donnés et :

- Je les propose sur « leboncoin », à Emmaüs, Eco-mairie, ou dans les espaces « posé-donné » mis à disposition dans les communes (un test pourrait être organisé dans des communes avec des maires volontaires).

- Ou je l'apporte aux espaces dédiés : en déchèteries pour qu'ils soient réutilisés, donnés, réparés, recyclés grâce aux entreprises de l'économie circulaire ou valorisés par des entreprises spécialisées ou en « zones de dépôts différenciés » dans les communes qui les ont organisées afin d'éviter les dépôts sauvages et faciliter l'accès aux personnes non motorisées.

Je jette

- Uniquement ce que je n'ai pas pu recycler au préalable en ramenant en déchèterie.

- Et pourquoi ne pas créer une application comme à Shanghai qui indique, en scannant le déchet, par un code couleur dans quel bac il faut le mettre ?

LES SUGGESTIONS D'ORGANISATION ET SERVICES POUR L'AMÉNAGEMENT DES DÉCHÈTERIES

Si on veut que les usagers utilisent les déchèteries à leur maximum nous avons listé les points qui nous paraissent FONDAMENTAUX.

Quels aménagements, quels services ?

1. Intégrer le site dans l'environnement : un site agréable, propre, avec des couleurs chatoyantes et gaies est incitatif à sa fréquentation.
2. Installer un espace d'accueil afin de faciliter la convivialité (espace café ...) et l'information (flyers, panneaux, cycles de destruction ...).
3. Privilégier la formation à l'accueil des agents pour contrôler puis accueillir les usagers et les orienter au mieux (le contrôle d'accès pourra se faire par badge comme aujourd'hui ou par carte magnétique ce qui est plus onéreux mais facilite les statistiques de fréquentation.)
4. La fluidité de la circulation des véhicules est PRIMORDIALE avec :
 - un circuit adapté aux véhicules avec remorques pour les déchets verts, les gravats...
 - un stationnement différencié pour les véhicules avec remorques et les véhicules seuls sur

les autres zones afin de faciliter la circulation.

5. La sécurité des agents et des usagers est primordiale. À ce titre, seront privilégiés les casiers à même le sol avec l'utilisation d'un chargeur pour remplir les bennes. Ce dispositif est plus facilitateur pour l'utilisateur et sans risque, contrairement aux collectes en hauteur nécessitant des barrières basculantes de sécurité.
6. Mettre de l'information sur site par panneaux tant pour savoir où déposer les déchets que pour connaître le coût de traitement régulièrement mis à jour pour sensibiliser le public.
7. Privilégier le compactage maximal des flux permettant de minimiser les rotations.
8. Favoriser les ombrières pour protéger les dépôts de recyclables, les agents et les usagers. Le toit des ombrières peut être utilisé pour la mise en place de panneaux photovoltaïques.
9. Faire une enquête sur la fréquentation quotidienne des sites afin de voir si les horaires et les jours d'ouverture sont bien adaptés aux usagers et principalement à ceux qui travaillent.

Une ouverture le dimanche matin d'un site avec rattrapage sur une demi-journée moins fréquentée serait-elle possible ?

10. TRÈS IMPORTANT, anticiper les évolutions des structures avec des éléments le plus possible mobiles et une réserve foncière adaptée.

11. Refournir gratuitement des appareils à compost ; cette fourniture était possible auparavant aux Charriers mais il semble que ce ne soit plus possible. Or, le compostage constitue une marge de gain essentielle pour réduire les déchets d'ordures ménagères (OM). L'incitation et l'aide au compostage est un axe important de la prévention.

12. Créer des composts partagés dans les secteurs d'habitat collectif, près des points de collecte et dont la maintenance serait assurée par des professionnels.

13. De plus, nous suggérons, là où c'est possible, la récupération de chaleur par incinération de certains déchets et la production de compost revendable ou utilisable par la collectivité.

14. Créer un ESPACE DE RECYCLERIE dimensionné en fonction des possibilités pour les déchèteries existantes et à créer pour la où les nouvelles structures.

Un zoom : qu'est-ce qu'une recyclerie ? Quelle recyclerie pour l'agglomération de Saintes ?

Qu'est-ce qu'une recyclerie ?*

La recyclerie est assez similaire au concept de la ressourcerie, mais s'en distingue sur certains points. Elle a pour objectif de permettre de réemployer un matériel usé en le réparant, ou en utilisant les matériaux pour faire un nouveau matériel. L'initiative doit venir du particulier. Vous avez de vieilles affaires en trop dans vos placards ? Vous pouvez facilement apporter vos matériels pour qu'ils retrouvent une nouvelle jeunesse.

Ce type d'installation a également une vertu pédagogique : il vise à sensibiliser les citoyens aux actions écologiques et à les conseiller pour devenir plus écoresponsables. Ces structures peuvent être spécialisées dans un domaine, comme les jouets, les meubles, les matériels informatiques...

Quel intérêt au travers de la recyclerie ?*

La recyclerie favorise d'abord la création de nouveaux emplois, particulièrement pour les jeunes en réinsertion qui sont souvent les profils recherchés pour travailler dans ce genre de sites. Elle permet également, notamment via la rénovation, de remettre les vieux objets sur le marché à un prix tout à fait accessible.

Lorsque le matériel premier n'est plus en état pour rénovation, il peut être démonté et ses pièces réutilisées pour construire un tout nouvel objet. Au-delà de ça, la recyclerie a une vertu écoresponsable : elle sensibilise au recyclage et aux gestes écocitoyens : chacun peut participer au recyclage et en découvrir davantage sur la situation environnementale.

Elle peut également proposer des activités culturelles, des expositions, des conférences.

Comment cela fonctionne ?*

Pour éviter l'accumulation des déchets et la perte de ressources encore utilisables, la recyclerie propose au particulier de se débarrasser de ses vieux objets et de ses encombrants, afin qu'ils aient une nouvelle vie et de nouveaux propriétaires, souvent plus nécessiteux.

En fonction de sa spécialisation, la recyclerie fait à la fois office de commerce écologique (en revendant les objets réparés ou les nouveaux matériels construits à partir d'objets recyclés) et d'atelier. Un atelier est consacré à la rénovation du matériel quand celui-ci est en bon état.

Lorsque le matériel est trop usé, il est démonté et les pièces réutilisables servent à la réparation d'autres objets, ou à la création d'autres matériels. La recyclerie mise sur le service de proximité : elle est au plus proche des habitants pour les aider dans leurs démarches environnementales.

*Source : Géo, article du 27 novembre.

Permettre
de réemployer
un matériel usé
en le réparant,
ou en utilisant
les matériaux pour faire
un nouveau
matériel.

Des vertus environnementales*

La recyclerie contribue activement à la réduction des volumes de déchets. C'est ce qu'on appelle la valorisation des déchets. Il y a donc moins de pollution, car ils ne seront pas incinérés, ce qui a originellement pour conséquence de polluer l'atmosphère et de faire monter la note du traitement.

Plus globalement, la recyclerie promeut les principes du développement durable qui sont des principes d'actualité et d'avenir pour notre planète. En étant au cœur et au plus près des citoyens, c'est tout un message d'écocitoyenneté qui est véhiculé.

La recyclerie permet de créer du lien créatif via des ateliers pédagogiques.

La recyclerie c'est du matériel, objets et mobiliers usagés provenant des particuliers qui les déposent ou d'un partenaire comme Emmaüs, qui se voient offrir une nouvelle vie grâce à l'upcycling (recyclage créatif) ou encore au détournement artistique.

C'est un lieu où l'on peut organiser des ateliers ponctuels en lien avec les différentes associations et parfois même pour des événements particuliers (festival, forum...) pour sensibiliser au réemploi des objets tout en développant la créativité et les aptitudes manuelles.

Animés par des éducateurs, plasticiens, peintres, poètes, couturiers, ils valorisent les savoirs populaires ; ils visent l'autonomisation de la personne et la convivialité autour de la couture et des techniques traditionnelles de tricot et crochet, la création de jeux/jouets, des ateliers de bien-être, des ateliers de réparation, conception, construction de meubles, des ateliers de graphisme (sérigraphie, gravure, photographie), des ateliers de cartonnerie, de papier-mâché...

Les adhérents et les associations peuvent y proposer leurs propres ateliers et partager leur savoir-faire !

Grâce aux particuliers, aux bénévoles et aux diverses structures d'accueil, il peut s'agir par exemple de la création de meubles en palettes, d'ateliers couture, d'ateliers pnoufs (détournement de pneus en pouf), le recyclage de vieux t-shirts en sacs, d'ateliers reliures et décoration de carnets....

La recyclerie développe une offre à petits prix

Les recycleries fournissent des solutions de proximité pour se vêtir, se meubler et se cultiver : sa boutique est accessible facilement et les biens sont proposés à des tarifs modiques. Les objets disponibles sont parfois introuvables dans le commerce et certains produits, retravaillés, sont uniques : cette originalité plaît également aux habitants.

La recyclerie offre un lieu de rencontres et d'échanges, surtout quand sa création est accompagnée par les régies de quartier (Cf : *les recycleries, des ressources pour les quartiers • Editions du CNLRQ 2016, Conseil National de Liaison des Régies de Quartiers*).

Les ateliers de réparation et customisation sont des lieux d'apprentissage. L'acquisition de savoir-faire est recherchée par les habitants qui veulent avoir la capacité de transformer leurs objets et de prolonger leur durée d'usage.

Une autre dimension importante et liée notamment à ces ateliers est la convivialité de la recyclerie qui est un excellent lieu pour rompre l'isolement. Des habitués fréquentent parfois la boutique chaque jour d'ouverture, car des liens particuliers se créent avec les « vendeurs » qui sont là pour conseiller les « clients », mais avant tout pour accueillir les habitants. Une table où partager un café ou un thé est souvent prévue pour faciliter les échanges. Les boutiques des recycleries développées par des Régies de quartiers diffèrent des boutiques classiques par leur achalandage, mais également par les liens qui s'y nouent.

Accompagner de nouveaux modes de vie.

Autour de leur activité de collecte pour la recyclerie, certaines régies réalisent un véritable travail de médiation sur la question des encombrants, en informant les habitants du système mis en place par la collectivité pour leur permettre de s'approprier ce qui est mis à disposition. En parallèle, elles leur proposent bien souvent d'autres solutions pour donner leurs objets en bon état (bacs mis à disposition à la Régie pour y déposer des livres, vêtements, téléphones portables ; collectes sur rendez-vous ; guichet unique mettant les habitants en relation avec les structures locales de réemploi...).

*Source : *Géo*, article du 27 novembre.

La recyclerie offre un lieu de rencontres et d'échanges

Donner une nouvelle dynamique à la vie associative.

La recyclerie constitue un vrai levier de lien social : elle permet de mobiliser facilement des habitants qui viennent spontanément proposer leur aide et d'ouvrir la régie à de nouvelles personnes qui ne la connaissaient pas forcément auparavant. L'espace de la boutique, ouvert et accueillant, diffère d'une boutique classique par les rapports humains qui s'y développent et la place accordée aux initiatives des habitants. Cette entrée non contraignante attire les habitants qui commencent par fréquenter la recyclerie en tant que clients et bénéficiaires des animations, puis vont s'investir dans le projet en tant que bénévoles sans avoir l'impression de mettre la main dans des déchets.

Les premiers moyens nécessaires pour un projet de recyclerie :

- Au moins un partenaire associatif (Economie Sociale et Solidaire) déjà implanté sur le territoire.
- Des bénévoles investis pour limiter les coûts et assurer la viabilité économique du projet.
- Des soutiens financiers des institutionnels et éco-organismes pour une étude de faisabilité, l'achat d'un local...
- Il est aussi recommandé de prévoir dès la conception une surface au sol suffisamment conséquente pour intégrer la notion de saisonnalité (> 1 300 m²).

**25 %
des déchets
des ménages sont
potentiellement
réutilisables**

La recyclerie de Saintes :

Il est certain qu'une recyclerie permet de récupérer, réemployer et donc de moins traiter. Elle contribue à faire diminuer les tonnages à enfouir et, en créant du lien, favorise les prises de conscience et les bonnes pratiques. En cela, elle évite le « tollé » des citoyens qui pourraient difficilement comprendre qu'il est envisagé une diminution du nombre de collectes, alors qu'en plein été une collecte tous les 15 jours ne suffit pas à garder une poubelle propre et qu'on frise l'insalubrité.

Cependant, avant d'entreprendre la création d'une grande recyclerie qui pourrait être ouverte au SUD en continuité de la nouvelle déchèterie, il serait intéressant déjà d'ouvrir de simples espaces « poser/donner » dans chaque déchèterie existante de la CDA.

Une enquête pourrait être ouverte auprès des « poseurs » en échange de leur dépôt, pour vérifier s'ils seraient intéressés par une réparation ou une valorisation de leurs matériels.

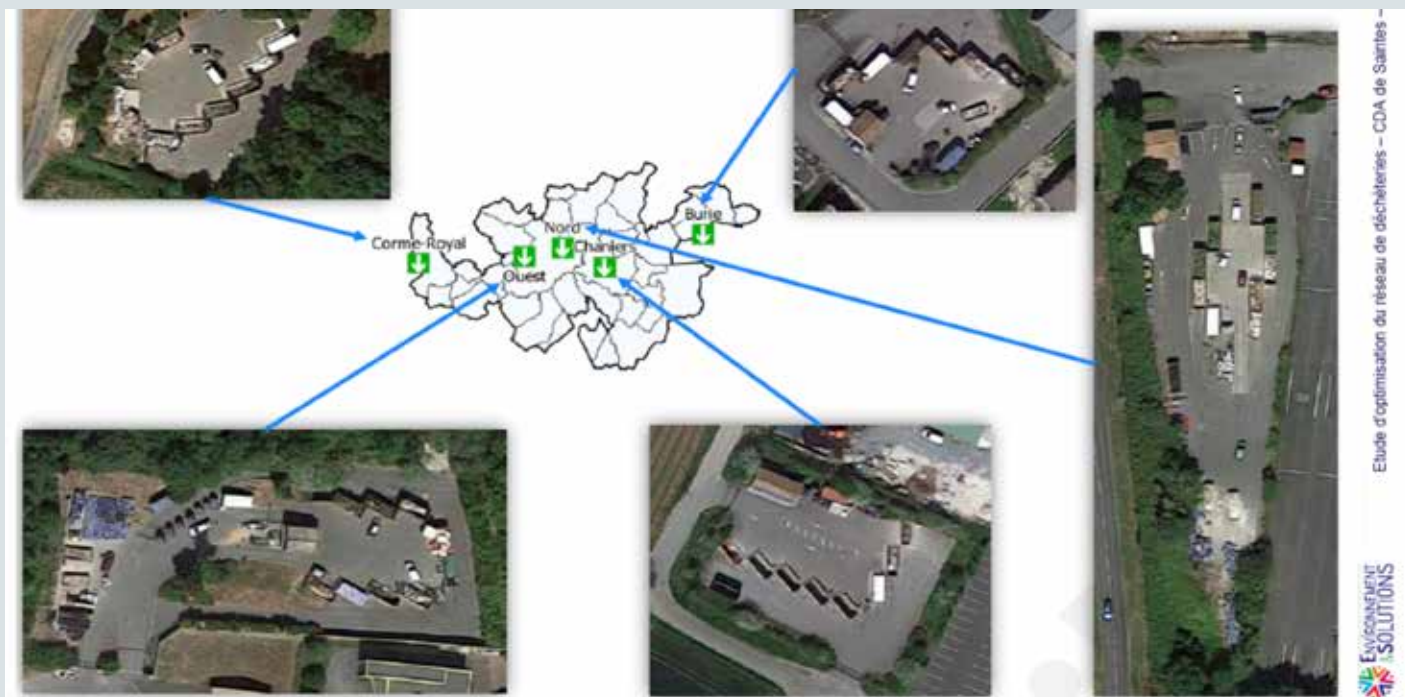
Parallèlement les régies de quartiers ainsi que les associations d'insertion sociale pourraient être sollicitées pour recueillir les demandes et propositions des habitants et vérifier que les acteurs de l'insertion seraient partie prenante. Toutes les associations investies dans le loisir créatif pourraient être également contactées afin qu'elles envisagent une transmission ponctuelle bénévole de leurs savoirs via des ateliers.

Ces actions nécessitent un chef de projet ou une association averties, et au fait des mesures sociales et environnementales, épaulés par un comité de pilotage composé d'élus et personnalités très engagés.

Enfin un plan de financement très pointu s'avère particulièrement nécessaire. L'ADEME avance que 25 % des déchets des ménages sont potentiellement réutilisables, mais au niveau des aides financières seule la baisse de TVA pour la prévention à 5,525 % semble acquise. Conjuguer les politiques sociales et environnementales en période de baisse des dotations de l'Etat, de baisse des contrats aidés et d'incertitude de l'emploi de l'éco-contribution peut s'avérer une gageure difficile à gagner s'il elle n'est pas très précisément étudiée.

QUELLES IMPLANTATIONS DE DÉCHÈTERIE PRÉCONISONS-NOUS ?

Actuellement les habitants de la CDA ont à leur disposition 5 déchèteries : Saintes Nord, Saintes Ouest, Corme Royal, Burie, Chaniers.



Positionnement et vue aérienne des sites.

La problématique se pose principalement pour le SUD de Saintes. En effet il semblerait que Saintes Nord possède une réserve foncière qui permettrait d'agrandir la structure pour la rendre opérationnelle au modèle souhaité avec tous les services suggérés.

Par contre Saintes Ouest est devenue inadaptée à ce qu'on souhaite pour une déchèterie moderne compte tenu d'un accès difficile et de l'absence de réserve foncière et ce surtout depuis la fermeture de celle des « Charriers » qui était très fréquentée et dont les usagers se sont reportés principalement sur Saintes Ouest et Chermignac pour les professionnels.

Il n'y a qu'à voir la queue des véhicules en attente à certaines périodes pour comprendre la difficulté du site.

Même si des mesures vont être mises en place pour diminuer les déchets à traiter, il est donc souhaitable de construire un nouveau site pour tout le secteur sud.

L'avantage à Saintes Ouest est qu'une partie des usagers profite, à l'occasion de leurs courses au centre commercial, pour passer à la déchèterie sans être obligés de s'y rendre exprès.

Il faudrait, dans une moindre mesure, conserver cet avantage en positionnant le futur site sur un trajet d'accès aux centres de vie et non en « rase campagne » sauf à perdre cette population qui fréquente les sites des déchèteries sur le trajet de leurs achats.

Le conseil de développement n'a pas compétence pour proposer un site particulier mais demande qu'on tienne compte de cette suggestion sauf à voir une partie des déchets repartir dans les ordures ménagères ou en décharge sauvage si le site nécessite un déplacement spécial à chaque fois.

LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS (ARTISANS ...)

Depuis la fermeture des « Charriers » les professionnels se dirigent soit vers des sites mis en place par leur profession soit vers le site de Brassaud à Chermignac.

Il faut absolument éviter les dépôts sauvages et deux facteurs sont à prendre en compte pour l'artisan : l'éloignement et le coût. Deux possibilités sont à envisager :

- Soit on ouvre les déchèteries « grand public » aux artisans. Cela les rapproche de leur activité mais il y aura un coût supplémentaire à leur charge.
- Soit l'accueil des déchets professionnels est concentré sur le site de Brassaud mais c'est éloigné pour beaucoup et c'est pour l'artisan un coût de transport et de main d'œuvre.

Il est également noté que les horaires des déchèteries sont bien souvent inadaptés aux horaires des artisans.

Le risque de dépôt sauvage est donc bien réel dans les deux cas.

Nous n'avons pas la solution sauf à dire qu'il faudrait consulter les artisans afin de voir, en concertation, la meilleure solution et faire preuve vis à vis d'eux de pédagogie et de responsabilisation écologique.

De plus des partenariats avec des déchèteries d'autres communes qui acceptent les déchets « pro » pourraient faciliter le problème de la proximité dans certains cas.

UNE AUTRE SUGGESTION est d'étudier la mise à disposition des professionnels d'une déchèterie automatique et payante type NICOLLIN et APPULZ)



© APPULZ

QUELLES SUGGESTIONS POUR RENDRE LA REDEVANCE PLUS INCITATIVE ?

Ce dossier ne fait pas partie de la saisine mais le groupe de travail a souhaité faire partager ses réflexions.

Dans la plupart des communes françaises, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est à payer chaque année par le ménage qui habite un logement afin de financer la gestion des déchets ménagers. La TEOM n'est en réalité pas équitable car elle tient compte de la valeur locative de l'habitation et non pas de la production de déchets du foyer ni même du cas de la résidence secondaire.

Certaines communes choisissent de faire payer une Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM) plutôt qu'une Taxe d'Enlèvement

des Ordures Ménagères (TEOM). Son mode de calcul est différent. Il prend en compte la production des déchets des foyers. Que ce soit les communes ou les groupements de communes, une grande majorité de collectivités ont néanmoins recours à la TEOM.

La CDA de Saintes a choisi de privilégier la redevance incitative. Cette redevance a été décidée le 7 avril 2011 par délibération du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Pays Santon.

COMMENT EST CALCULÉE CETTE REDEVANCE INCITATIVE ?

La facture comprend deux parties :

La partie fixe comprend les charges fixes du service qui se répartissent de la façon suivante :

1. La collecte des ordures ménagères, soit le passage du camion dans chaque rue de chaque commune et le déchargement des déchets dans des lieux de transfert, coût direct pour la CDA de Saintes.

2. Le traitement des ordures ménagères par CYCLAD dont la CDA doit assumer le coût. Le traitement comprend :

- L'acheminement des déchets par route jusqu'au centre de tri (déchets recyclables) et au centre de valorisation énergétique (CVE) (ordures ménagères).
- Le fonctionnement du centre de tri des déchets recyclables et leur orientation vers les filières de recyclage.
- Le fonctionnement du centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles (incinération et production d'énergie).
- La collecte des encombrants, des déchets verts, du verre et leurs traitements.

3. L'accès aux déchèteries dont la CDA assure les coûts de fonctionnement et d'entretien, gratuit pour les particuliers.

4. La fourniture des bacs et sacs de tri

La part variable est directement basée sur les charges liées à l'utilisation du service, soit le nombre de sorties du bac (levées). Il a été décidé un nombre de 18 levées annuelles comprises dans l'abonnement, les levées supplémentaires étant sujettes à un coût à la levée défini par le volume du bac.

Certains arguent que c'est insuffisant et que le stockage prolongé des déchets dans le bac est générateur d'odeurs. Les sacs plastiques peuvent être fermés de façon hermétique et pallier à ce problème.

UN OBJECTIF : DIMINUER LA PRODUCTION DE DÉCHETS ORGANIQUES

Afin de diminuer les volumes, la CDA avait choisi également de développer la pratique du compostage domestique par la mise à disposition de composteurs en partant du principe que la pratique du compostage spécifique peut diminuer la proportion de 30 % de déchets organiques de la quantité d'ordures ménagères vouées à être enfouies. Comme nous l'avons suggéré, il faudrait que cette initiative, arrêtée par CYCLAD, soit reprise.

Certaines agglomérations, dans l'est, ont même offert gracieusement des poules aux usagers en zone rurale afin de réduire leurs déchets organiques.

Pourquoi ne pas inciter aussi les consommateurs à utiliser un incinérateur pour les papiers et cartons si leur habitation le permet ?

La redevance uniquement « punitive » ne permet pas d'atteindre les objectifs souhaités de diminution des volumes et présente le risque d'engendrer des pratiques négatives pour ne pas dépasser le seuil forfaitaire : *pour ne pas dépasser mon forfait je reporte mes déchets ailleurs (sacs jaunes, déchèterie voire dépôt sauvage).*

UNE NÉCESSITÉ : COMMUNIQUER DE MANIÈRE PERMANENTE

Les évolutions vers des pratiques vertueuses relèvent beaucoup plus d'une communication et d'une pédagogie permanente permettant aux producteurs de déchets de connaître le résultat de leurs actions.

Un site WEB serait un bon support pour aller dans ce sens et l'idée d'une mini rétribution incitative et

même symbolique par exemple pour ceux qui apportent des déchets pré-triés possédant une certaine valeur de revente ou de transformation (métaux, bois réutilisable..) pourrait être un plus pour encourager des pratiques vertueuses.

CONCLUSIONS

Le groupe de travail a approuvé, lors de sa réunion du 9 janvier 2020 à l'unanimité des membres présents, les termes de sa contribution relative à la saisine « Quelle serait la déchèterie idéale dans 2 - 3 ans ? Comment devrait-elle être ? De quels services devrait-elle disposer ? Quelles filières seraient à envisager ? ».

L'assemblée générale du conseil de développement en date du 4 février 2020 a voté la contribution présentée par le groupe de travail.

CONCLUSION TECHNIQUE

Les points fondamentaux pour la future déchèterie et l'adaptation des déchèteries actuelles :

- Des structures bien intégrées à l'environnement, agréables à fréquenter et d'une propreté irréprochable.
- Soigner l'accueil et l'accompagnement des utilisateurs (formation du personnel).
- Privilégier la fluidité des parcours des véhicules avec et sans remorque.
- De vraies campagnes d'informations pour responsabiliser le citoyen à diminuer ses déchets avant d'aller en déchèterie :
 - > PLUS IL Y A DE RECUPERATION MOINS IL Y A DE TRAITEMENT
 - > JE PRODUIS MOINS CAR JE RECYCLE
 - > LES DECHETS DES UNS FONT LE BONHEUR DES AUTRES.
- Créer dans toutes les déchèteries des espaces de récupération « posé-donné » et des recycleries.
- Organiser des structures qui facilitent le tri sur place.

CONCLUSION PHILOSOPHIQUE

Il paraît important, voire essentiel, de traiter l'aspect psychologique donné au déchet et la représentation que nous en avons.

Plutôt qu'une immondice dont nous nous hâtons de nous débarrasser, nous devons acquérir le réflexe du VALORISABLE, du regard patient, analytique et inventif pour transformer, démonter, réparer, et VALORISER tous les composants de nos rejets afin de les réintégrer dans les réseaux de la vie.

Il est donc essentiel de communiquer en changeant de vocabulaire et de redonner une image POSITIVE à ce que nous éliminons d'un côté pour en faire enfin quelque chose de différent :

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » (Antoine LAVOISIER)

ANNEXES

CDA de Saintes - Régie des déchets, BUDGET 2019

(Extrait de la délibération n°2019-07 du conseil communautaire en date du 31 janvier 2019 relative au Budget primitif 2019 : Budget Annexe « Régie des Déchets »)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles se montent à 7 296 052 €

Les dépenses comprennent entre autres :

1° Les charges à caractère général s'établissent à 1 323 779 € dont :

- 450 000 € pour les frais de carburant
- 269 500 € pour l'entretien des matériels roulants
- 185 500 € pour les prestations de services dont notamment 100 000 € pour la collecte des points d'apport volontaire et 30 000 € pour la prestation de lavage des conteneurs enterrés, 20 000 € pour le contrat relatif au système d'identification et de géolocalisation des bennes à ordures ménagères et 20 000 € pour la prestation de lavage des vêtements de travail;
- 112 500 € pour les autres matières et fournitures dont 65 000 € pour les sacs jaunes et 47 500 € pour l'achat de vêtements de travail;
- 50 939 € pour la maintenance du matériel et des installations
- 20 000 € pour la communication dont 10 000 € pour les calendriers de collecte et 10 000 € pour les modalités de collecte et l'accès aux déchèteries
- 20 000 € pour l'affranchissement
- 32 550 € pour la fourniture d'eau et d'électricité

2° Les dépenses de personnel pour 2 850 000 €

3° Les autres charges de gestion courante s'établissent à 2 258 000 €

Il s'agit essentiellement de la contribution au syndicat mixte CYCLAD Vals d'Aunis (2 218 000 €) dont : 1 560 000 € pour le traitement de la collecte en porte à porte pour les particuliers ; 518 000 € pour le traitement en déchèterie ; 90 000 € pour le traitement des déchets de la déchèterie artisanale ; 50 000 € pour le traitement des déchets de l'hôpital.

Les recettes comprennent principalement :

Les produits des services pour 7 012 000 € et se répartissant comme suit :

- 6 900 000 € de recettes attendues au titre de la redevance incitative ;
- 25 000 € de recettes pour la déchèterie artisanale ;
- 65 000 € pour la déchèterie de Corme-Royal ;
- 17 000 € pour la déchèterie de Burie ;

LES INVESTISSEMENTS s'élèvent à 1 386 479 € avec par ailleurs :

- Une première enveloppe pour la rénovation des déchèteries et la réalisation des plateformes pour les points d'apports volontaires pour 51 500 € dont 15 000 € d'étude ;
- Du matériel roulant pour 370 000 € (une polybenne, une benne, un véhicule de service) ;
- L'acquisition de matériel informatique (160 000 €) pour le remplacement du système d'identification et de géolocalisation des bennes à ordures ménagères ;
- L'achat de matériel spécifique (caissons et compacteurs) pour 127 500 € ;
- Des travaux à l'écosite pour 50 000 €.

Nombre d'habitants de la CDA : 63 000 habitants dont 25 400 sur Saintes.

Tarif 2019 du service politique des déchets



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 mars 2018

Date de convocation : 8 mars 2018

Délibération n° 2018-59
Nomenclature 7.10

Nombre de membres :

En exercice : 70

Présents : 50

Votants : 62

Dont un pouvoir de :

Mme Françoise DURAND à M. Christophe DOURTHE

Mme Anne-Marie FALLOURD à M. Jean-Luc GRAVELLE

Mme Caroline QUERE-JELINEAU à Mme Françoise LIBOUREL

M. Pierre HERVE à M. Joël ARNAUD

M. Michel ROUX à M. Jérôme GARDELLE

Mme Françoise BLEYNIE à Mme Marie-Line CHEMINADE

Mme Danièle COMBY à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Marcel GINOUX à M. Dominique ARNAUD

Mme Mélissa TROUVE à M. Gérard DESRENTÉ

M. Jean ENGELKING à Mme Nelly VEILLET

Mme Dominique DEREN à M. Jean-Philippe MACHON

M. Fabrice BARUSSEAU à M. Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Modification des tarifs du service Politique des déchets concernant la déchèterie artisanale - ZI les Charriers à Saintes (Professionnels)

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à la salle polyvalente de Fontcouverte, sous la présidence de Monsieur Frédéric NEVEU, Premier Vice-Président.

Présents : 50

Mesdames et Messieurs Christian FOUGERAT, Annie ROUBY, Christophe DOURTHE, Eric PANNAUD, Jean-Luc GRAVELLE, Jean-Paul COMPAIN, Colette AIMON, Jean-Pierre SAGOT, Chantal RIPOCHE, Denis REDUREAU, Alain MARGAT, Catherine BARBOTIN, Marie-Claude COLIN, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Claudine BRUNETEAU, Christian LACOTTE, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph de MINAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Patrick SIMON, Anne FOCKEDEY, Jacki RAGONNEAUD, Agnès POTTIER, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, Joël ARNAUD, Bernard COMBEAU, Michel CHANTEREAU, Jean-Marc CAILLAUD, Brigitte SEGUIN, Bernard BERTRAND, Alain SERIS, Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Frédéric NEVEU, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTÉ, François EHLINGER, Jean BRETHOME, Eliane TRAIN et Françoise LIBOUREL.

Absents : 8

Mesdames et Messieurs Eric BIGOT, Alain MONJOU, Jean-Claude CLASSIQUE, Geneviève THOUARD, Brigitte FAVREAU, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD et Sylvie MERCIER.

Secrétaire de séance : Madame Chantal RIPOCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral

n°17/2605-DRCTE-BCL du 20 décembre 2017 et notamment l'article 6, I, 7°), « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Vu la délibération n°2016-105 du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2016 portant vote des tarifs du service Politique des déchets applicables au 1^{er} juillet 2016,

Vu la délibération n°2017-16 du Conseil Communautaire en date du 19 janvier 2017 portant vote des tarifs du service Politique des déchets,

Vu la délibération n°2017-226 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2017 portant notamment vote des tarifs du service Politique des déchets,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Déchets du 5 mars 2018,

Considérant les prix publics appliqués, au 1^{er} janvier 2018, sur le site de Chermignac par le syndicat de traitement des déchets CYCLAD,

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération de Saintes de répercuter cette augmentation sur les tarifs pratiqués à la déchèterie artisanale de la zone des Charriers,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de modifier les tarifs de la déchèterie artisanale de la zone des Charriers suite à l'actualisation par le CYCLAD des tarifs appliqués sur le site de Chermignac.
- d'approuver la nouvelle grille tarifaire ci-jointe applicable à compter du 1^{er} avril 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant en charge de la collecte et du traitement des déchets à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Ainsi clos et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Claude CLASSIQUE

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication



SERVICE POLITIQUE DES DECHETS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2018

REDEVANCE INCITATIVE (REOMI) PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS									
SECTEUR DOTE DE BACS INDIVIDUELS					SECTEUR EN CONTENEURS ENTERRES				
Part Fixe = Abonnement au service gestion des déchets			+	Part Variable	Part Fixe = Abonnement au service gestion des déchets			+	Part Variable
Accès au service	Forfait au volume du bac OMr en place	TOTAL		Nb de levées supplémentaires du bac OMr à partir de la 19 ^{ème} levée	Accès au service	Forfait PAE (dont 72 dépôts inclus)	TOTAL		Nb de dépôt de sacs de 30 litres à partir du 73 ^{ème}
110 €	Bac 120L = 62€	172 €		3.36 €	110 €	60 €	170 €		0,84 €
	Bac 240L = 124.50 €	234.50 €		6.71 €					
	Bac 360L = 186.50 €	296.50 €		10.07 €					
	Bac 660L = 342 €	452 €		18.46 €					

REDEVANCE REOM CENTRE VILLE - RIVE GAUCHE DE SAINTES)						
PARTICULIERS						
Nombre de personne par foyer	1	2	3	4	5	6
Résidence principale centre-ville	223.50€	242€	271€	285.50€	291€	307€
Résidence secondaire, gîtes, logement étudiant	Forfait = 143, 50 €					
ACTIVITES PROFESSIONNELLES - ASSOCIATIONS ET ADMINISTRATIONS						
Volume du bac	120 L		240 L		360 L	660L
Secteur centre-ville	228.50€		373.50€		510€	920.50€
Ets scolaires, 36/52 ième	158€		259€		353€	637€



SERVICE POLITIQUE DES DECHETS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2018

TARIFS COMPLEMENTAIRES LIES AUX MODALITES DE COLLECTE	Tarifs
Collecte des déchets fermentescibles par volume de 120L/forfait annuel (SAINTES)	88€
Forfait annuel pour refus d'équipement en bac ou en badge	320€
Sac prépayé estampillé CDA (Zone RI)	1,85€
Verrou pour fermeture du bac	25€
Changement de volume du bac (au-delà d'un changement)	10€
Renouvellement du badge au-delà d'un premier rééquipement (Zone PAE)	10€
Frais de nettoyage/dépôt sauvage (ensemble CDA)	35€

MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS ET FOURNITURE EXCEPTIONNELLE	
<i>Tarifs de mise à disposition pour une durée de 7 jours maximum</i>	
Bac OMr 120L	11€
Bac OMr 240L	13€
Bac OMr 360L	20 €
Bac OMr 660L	35 €
Caisson 8 m3	550€

TARIFS A COMPTER DU 1 ^{ER} AVRIL 2018 - DECHETERIE ARTISANALE - ZI les Charriers, SAINTES				
USAGERS	TYPE DE DECHETS	TARIFS ACTUELS APPLICABLES JUSQU'AU 31 MARS 2018 En € la tonne	TARIFS A COMPTER DU 1 ^{ER} AVRIL 2018 En € la tonne	FACTURATION
Particuliers	Non valorisables (DIB)	Gratuit		
	Valorisables Carton, déchets métalliques			
	Gravats inertes			
	Amiante liée	< 20 kg : gratuit >20 kg : 250 €	Trimestrielle	
Professionnels CDA	Non valorisables (DIB)	194,40 €		
	Valorisables Carton, déchets métalliques	Gratuit		
	Gravats inertes	48,60 €		
	Amiante liée	250 €		
Professionnels hors CDA	DIB (Non valorisables)	234,40 €		
	Valorisables Carton, déchets métalliques	Gratuit		
	Gravats inertes	53,60 €		
	Amiante liée si travaux sur le territoire de la CDA	380 €		



Contact Conseil de Développement

Dominique Serra, président
conseildeveloppement@agallo-saintes.fr